

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de La Rochette

Objet

Le vingt-six juin deux mil vingt un à dix heures
En séance publique, sous la présidence de Monsieur David ATES, Maire
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,

Affaires patrimoniales

Abris voyageurs

Arrêt « La Croisette »

Présents : David ATES, Nathalie REBATEL, Pierre VERNEY, Emmanuelle ATES, Olivier GUILLAUME, Jacky DONJON, Jacky GACHET, Véronique CORTES ROUX-LATOURE, Guillaume FOUCHER, Christophe SCHOERLIN, Florence YSARD JACOB, Gilles GLAREY, Christophe DUTHEIL, Elodie VANACKERE, Jean-Marc DEBAUGE, Morgane ALVES DIAS, Sarah COMMUNAL, Céline BORDIER, Annie GONTARD, Virgile FIELBARD, Delphine LAINÉ

Procurations : Thierry MONTEL à Olivier GUILLAUME, Christine FONTAINE à Emmanuelle ATES, Lionel FUENTES à Nathalie REBATEL, Florence YSARD JACOB à David ATES, Carine PIBOULEU à Christophe DUTHEIL, Mathilde GAZZA à Gilles GLAREY, Jean-Claude BENGRIBA à Virgile FIELBARD, Laurent BONNOT à Delphine LAINÉ

Date de convocation

18 juin 2021

Monsieur Jean-Marc DEBAUGE a été élu secrétaire de séance.

Date d'affichage

5 juillet 2021

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Pierre VERNEY qui rappelle que le Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes, en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires, prend en charge la fourniture et pose d'abris-voyageurs.

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Les travaux d'aménagement de l'arrêt (réalisation d'une dalle support de l'abri voyageurs) et notamment la mise en accessibilité, relèvent du maitre d'ouvrage, soit la commune.

Nombre de présents : 21

Une convention entre la commune et la Région vient fixer les obligations de chacune des collectivités. Celle-ci est jointe à la présente délibération.

Nombre de votants : 29

Exprimés : 29

Monsieur le Maire propose d'installer un abri voyageur à l'arrêt «La Croisette» et de l'autoriser à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet de convention proposé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes
demandes présentées par les associations,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte l'installation d'un abri voyageurs à l'arrêt de « La Croisette »
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente délibération

CONTRE(S)	ABSTENTION(S)	POUR(S)
0	0	29

Tous les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
David ATES

